



ANNEXE TECHNIQUE N°5

AU REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Famille de produits

SIGNALISATION VERTICALE

-

PORTIQUES, POTENCES et
HAUTS MATS

Révision n° 4

Edition du 23/10/2015

Approuvée le 16/10/2015
par le Directeur Général d'AFNOR Certification

Applicable le 1/12/2015

Organisme Certificateur

ASsociation pour la Certification et la QUalification des Equipements de la Route
ASCQUER – 58, rue de l'Arcade 75384 PARIS Cédex 08

☎ (33) 01.40.08.17.00

Mandaté par :

AFNOR Certification - 11 rue Francis de Préssensé – 93571 La PLAINE SAINT-DENIS Cedex

☎ (33) 01.41.62.80.00

PREAMBULE

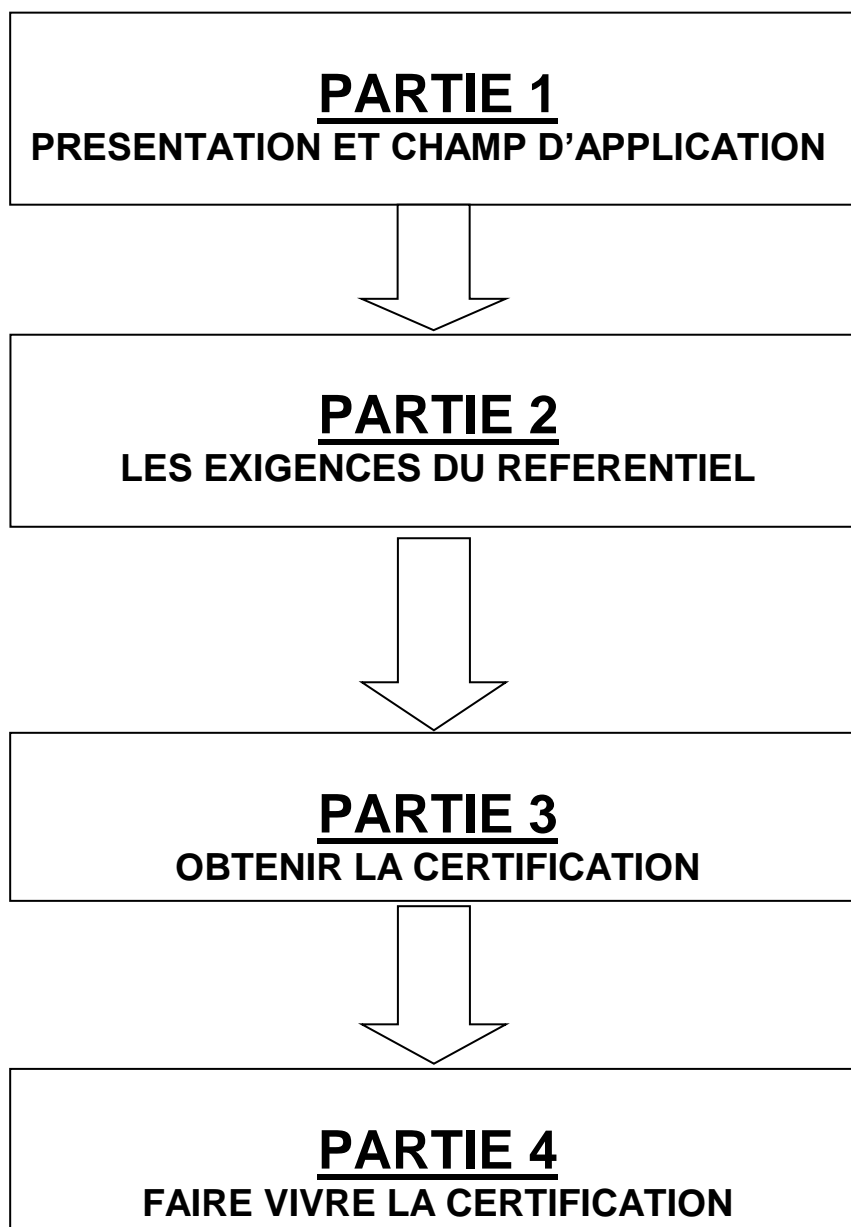
La présente annexe technique annule et remplace toute version antérieure.

Elle précise les conditions d'application du référentiel de certification NF 058 – Equipements de la route pour les portiques, potences et hauts-mâts.

Suivi des modifications

Numéro de révision	Dates	Parties modifiées	Modifications apportées
Edition	11 février 2011	Ensemble du document	Coordonnées de l'ASCQUER
4	23 octobre 2015	Ensemble du document	Mise en forme Précision sur l'échantillonnage

LES DIFFERENTES PARTIES DE L'ANNEXE TECHNIQUE AU REFERENTIEL DE CERTIFICATION



A qui s'adresser ?

ASCQUER

Association pour la Certification et la Qualification des Equipements de la Route

Tel : 01 40 08 17 00

Fax : 01 40 08 00 30

Site : www.ascquer.fr

SOMMAIRE

I. PRESENTATION ET CHAMP D'APPLICATION	7
I.1. DEFINITIONS.....	7
I.2. CHAMP D'APPLICATION ET CARACTERISTIQUES CERTIFIEES	8
I.2.1. Champ d'application	8
I.2.2. Caractéristiques techniques certifiées	8
II. LES EXIGENCES DU REFERENTIEL	10
III. OBTENIR LA CERTIFICATION	12
III.1. PROCEDURES D'ADMISSION ET D'EXTENSION	13
III.2. COMPOSITION DES DOSSIERS DE DEMANDES.....	13
III.2.1. Généralités.....	13
III.2.2. Demande d'admission initiale ou complémentaire.....	14
III.2.3. Demande d'extension ou de maintien.....	14
III.2.4. Demande de renouvellement.....	15
III.3. AUDIT INITIAL	15
III.4. ESSAIS INITIAUX POUR UNE DEMANDE D'ADMISSION	15
III.5. MODALITES DE MARQUAGE.....	16
III.6. NOTIFICATION DU DROIT D'USAGE ET FICHE TECHNIQUE ASSOCIEE ..	16
IV. FAIRE VIVRE LA CERTIFICATION	18
IV.1. CONTROLES DE FABRICATION PAR LE TITULAIRE.....	18
IV.2. SURVEILLANCE EXERCEE PAR L'ASCQUER.....	20
ANNEXES	21



PARTIE 1

I. PRESENTATION ET CHAMP D'APPLICATION

I.1- Définitions

I.2- Champ d'application et caractéristiques certifiées

I. PRESENTATION ET CHAMP D'APPLICATION

I.1 DEFINITIONS

Demandeur/Titulaire : personne physique ou morale qui maîtrise et assume la responsabilité du respect de l'ensemble des exigences définies dans les règles de certification de la marque NF. Les étapes suivantes peuvent être sous traitées : conception, fabrication, assemblage, contrôle qualité, marquage, conditionnement ainsi que la mise sur le marché.

Sous traitant : personne physique ou morale qui est liée par un contrat de sous traitance au demandeur/titulaire définissant les droits et devoirs de chacune des 2 parties.

Mandataire : personne morale implantée dans l'Espace Economique Européen (E.E.E) qui a une fonction de représentation du demandeur/titulaire hors E.E.E et dispose d'un mandat écrit en français. Le mandataire sera l'interlocuteur de l'ASCQUER pour le suivi de la certification et son mandat pourra couvrir :

- les missions et responsabilités associées,
- les aspects financiers,
- les réclamations.

Distributeur : Professionnel de la filière qui n'intervient pas techniquement sur le produit pour modifier la conformité aux exigences de la marque NF et distribue le produit sous la marque commerciale du titulaire.

Admission : décision notifiée par l'ASCQUER par laquelle le demandeur/titulaire obtient un droit d'usage unique de la marque NF par produit défini par un numéro de certification.

Demande d'admission initiale : lettre par laquelle un demandeur sollicite le droit d'usage de la marque NF Equipements de la Route, déclare connaître et s'engage à respecter les règles générales ainsi que les présentes règles de certification.

Demande d'admission complémentaire : une demande d'admission complémentaire concerne un nouveau produit ou une nouvelle unité de fabrication qui émane d'un demandeur/titulaire ayant un droit d'usage de la marque NF Equipements de la Route.

Extension : décision notifiée par l'ASCQUER par laquelle le droit d'usage de la marque NF est étendu à un produit modifié sans changement de numéro de certification.

Demande d'extension : lettre par laquelle un demandeur/titulaire sollicite une extension du droit d'usage de la marque NF pour un produit modifié.

Maintien : décision notifiée par l'ASCQUER par laquelle le droit d'usage de la marque NF et/ou la fiche technique sont modifiés sans changement des caractéristiques techniques certifiées.

Demande de maintien : lettre par laquelle un demandeur/titulaire sollicite un droit d'usage de la marque NF pour un produit commercialisé sous une autre référence commerciale sans changement des caractéristiques techniques certifiées.

Renouvellement : décision notifiée par l'ASCQUER par laquelle le titulaire obtient la reconduction d'un droit d'usage de la marque NF.

Demande de renouvellement : lettre par laquelle un titulaire sollicite le renouvellement du droit d'usage pour un produit certifié NF avant la date d'expiration (périodicité annuelle).

Entité de fabrication : site sur lequel est réalisé tout ou partie du produit certifié.

PPHM : Portiques Potences et Hauts Mâts.

I.2. CHAMP D'APPLICATION ET CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

I.2.1. CHAMP D'APPLICATION

La présente annexe technique concerne les Portiques, Potences, Hauts Mâts, c'est-à-dire les structures rigides métalliques et les assemblages boulonnés. Les panneaux et leurs fixations, les massifs d'ancrage, les éventuels équipements électriques ou d'accès ainsi que la pose sont exclus du domaine d'application.

La certification :

- est attribuée pour une au moins des trois familles : portiques, potences et hauts mâts ;
- ne s'applique qu'aux ouvrages neufs entrant dans le cadre de la norme XP P 98-550-1.

I.2.2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES CERTIFIEES

Les caractéristiques certifiées sont les suivantes :

- dimensionnement du PHM
- qualité de soudure pleine pénétration
- qualité de soudure d'angle.

Famille de produits

SIGNALISATION VERTICALE

-

**PORTIQUES, POTENCES et
HAUTS MATS**

PARTIE 2

II. LES EXIGENCES DU REFERENTIEL

II. LES EXIGENCES DU REFERENTIEL

Les produits entrant dans le champ d'application de la présente annexe technique doivent répondre aux exigences définies dans les normes référencées ci-après. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les amendements).

XP P 98-550-1	Signalisation routière verticale Portiques, potences et hauts mâts. Spécifications de calcul, mise en œuvre, contrôle, maintenance et surveillance
NF EN ISO 12944	Anticorrosion des structures en acier par systèmes de peinture
NF EN ISO 1461	Revêtements par galvanisation à chaud sur produits finis ferreux - Spécifications et méthodes d'essai
NF EN 2063	Projection thermique - Revêtements métalliques et inorganiques - Zinc, aluminium et alliages de ces métaux
NF EN ISO 14713	Protection contre la corrosion du fer et de l'acier dans les constructions - Revêtements de zinc et d'aluminium - Lignes directrices
NF EN 287-1	Epreuve de qualification des soudeurs - Soudage par fusion - Partie 1 : Aciers.
NF EN 287-2	Epreuve de qualification des soudeurs - Soudage par fusion - Partie 2 : Aluminium et ses alliages.
NF EN ISO 15614-1	Descriptif et qualification d'un mode opératoire de soudage pour les matériaux métalliques - Épreuve de qualification d'un mode opératoire de soudage - Partie 1 : soudage à l'arc et aux gaz des aciers et soudage à l'arc des nickels et alliages de nickel
NF EN 288-4	Descriptif et qualification d'un mode opératoire de soudage pour les matériaux métalliques - Partie 4 : Epreuve de qualification d'un mode opératoire de soudage à l'arc sur aluminium et ses alliages.
NF EN 473	Qualification et certification du personnel en contrôle non destructifs Principes généraux.

Famille de produits
SIGNALISATION VERTICALE
-
PORTIQUES, POTENCES et
HAUTS MATS

PARTIE 3

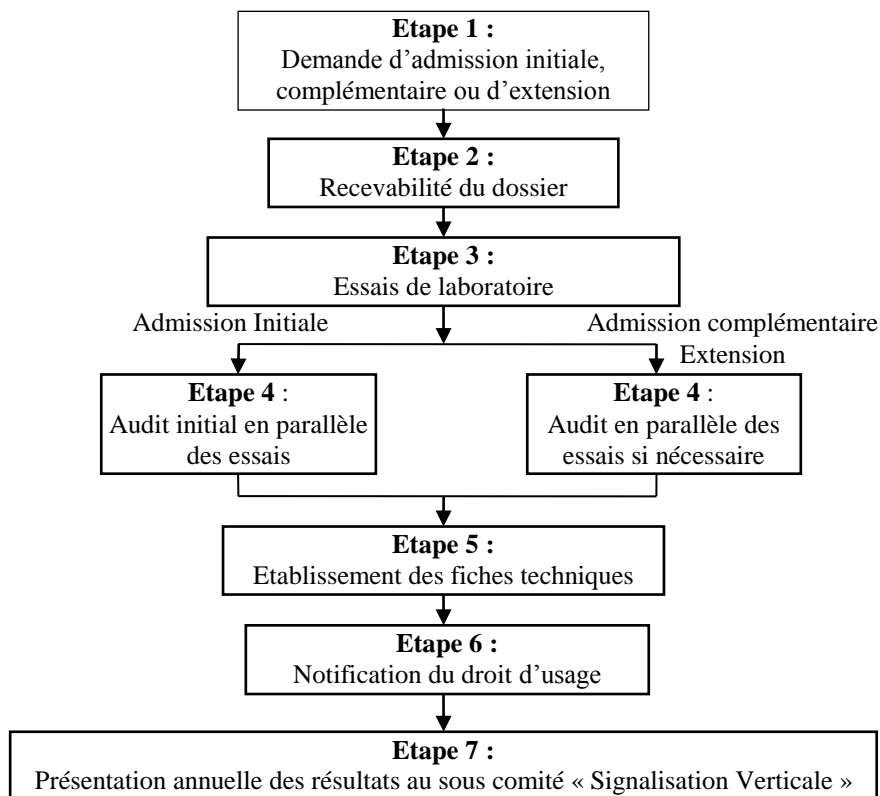
III. OBTENIR LA CERTIFICATION

- III.1- Procédure d'admission ou d'extension**
- III.2- Composition des dossiers de demandes**
- III.3- Audit initial**
- III.4- Essais initiaux pour une demande d'admission**
- III.5- Essais pour une demande d'extension**
- III.6- Modalités de marquage**
- III.7- Notification du droit d'usage et fiche technique associée**

III. OBTENIR LA CERTIFICATION

III.1. PROCEDURES D'ADMISSION OU D'EXTENSION

Les modalités pratiques de mise en œuvre de la procédure de certification des portiques, potences et hauts-mâts sont résumées dans le diagramme et le tableau ci-dessous :



Etapes de certification	Actions	Chapitres des règles de certification	Acteur
1/ Demande d'admission ou d'extension	Dossier envoyé à l'ASCQUER en français	Partie 3	Demandeur > ASCQUER
2/ Etude de la recevabilité	Vérification de la recevabilité par rapport aux règles de certification Facturation de l'instruction des dossiers	Partie 3	ASCQUER >Demandeur
3/ Audit initial ou complémentaire si nécessaire	Après paiement de la facture	Partie3	Organisme d'inspection
a/ Commande d'audit initial	Commande d'audit pour toute demande d'admission	Partie 3	ASCQUER > Organisme d'inspection
b) Réalisation de l'audit	Organisation de l'audit sous la responsabilité de l'auditeur	Partie 3	Organisme d'inspection

c) Transmission du rapport d'audit	Visa du demandeur 1 exemplaire au demandeur, 1 exemplaire au CEREMA et 1 exemplaire à l'ASCQUER Facturation de l'audit	Partie 3	Organisme d'inspection > ASCQUER > Demandeur
4/ Essais complémentaires de laboratoire	/	Partie 3	Organisme chargé des essais et des contrôles
a) Commande d'essais	Contenu de la commande d'essais : - Coordonnées de l'organisme d'essais - Numéros de commande et du dossier technique du demandeur - Nature des essais, quantité, prix - Délai de remise de rapport	Partie 3	ASCQUER > Organisme chargé des essais et des contrôles
b) Réalisation des essais	Prélèvement des échantillons par l'organisme chargé des essais et réalisation des mesures	Partie 3	Organisme chargé des essais et des contrôles
c) Transmission des résultats des essais au demandeur	Résultats transmis par l'ASCQUER Facturation des essais	Partie 3	ASCQUER > Demandeur
5/ Etablissement des fiches techniques	Transmission des numéros de certification par l'ASCQUER à l'organisme d'essais Etablissement par l'organisme de la fiche technique en accord avec le demandeur Envoi de 2 exemplaires à l'ASCQUER	Partie 3	Organisme chargé des essais et des contrôles > ASCQUER
6/ Notification du droit d'usage et des fiches techniques	Envoi des certificats de droit d'usage signés et des fiches techniques aux demandeurs Facturation des fiches techniques et du droit d'usage de la marque NF	Référentiel de certification	ASCQUER > Demandeur
7/ Présentation annuelle des résultats au comité « Signalisation Verticale »	ASCQUER comité « Signalisation Verticale »	Référentiel de certification	L'ASCQUER présente au sous comité « Signalisation Verticale » un bilan global des résultats de certification

III.2. COMPOSITION DES DOSSIERS DE DEMANDES

III.2.1. GENERALITES

Les dossiers d'admission/extension sont adressés par le demandeur, en deux exemplaires papiers et une version informatique, au Secrétariat de l'ASCQUER.
Les dossiers seront enregistrés dès leur arrivée par le Secrétariat de l'ASCQUER.

Points particuliers

- Toute tâche non effectuée par le demandeur/titulaire doit faire l'objet d'un contrat ou un plan d'assurance qualité définissant les responsabilités respectives avec le prestataire. La liste des exigences minimales à faire apparaître dans un contrat est précisée dans la fiche FT 05. Le demandeur/titulaire reste responsable de l'ensemble des opérations et de leur cohérence,
- En cas de représentation du demandeur/titulaire, la représentation doit être formalisée par un contrat définissant les responsabilités du mandataire. La liste des exigences minimales à faire apparaître dans un contrat est dans la fiche FT 06,
- Les produits objets de la demande respectent les spécifications techniques fixées dans des documents techniques dans les règles de certification,
- Les contrôles et essais concernant l'objet de la demande, prévus dans les documents techniques sont mis en place,
- L'ensemble des documents demandés est joint à la demande.

Pour un demandeur/titulaire non établi dans l'Espace Economique Européen (E.E.E), toute demande n'est admise que si le demandeur/titulaire peut faire la preuve qu'il dispose d'un mandataire établi dans un Etat membre de l'E.E.E. Dans ce cas, la demande d'admission initiale, complémentaire d'extension ou de maintien doit être cosignée par ce mandataire.

Pour un demandeur/titulaire établi dans l'E.E.E, le demandeur/titulaire peut, s'il le désire, désigner un mandataire dans un état membre de l'E.E.E.

Si au cours de l'instruction, des modifications sont apportées au dossier ou au produit, une demande écrite devra être déposée auprès de l'ASCQUER qui, après avis technique de l'organisme d'essai en charge du dossier, validera ou non par écrit cette demande.

III.2.2 DEMANDE D'ADMISSION INITIALE OU COMPLEMENTAIRE

Le dossier doit comporter :

- a) une demande selon le modèle joint (LT01),
- b) une fiche de renseignements généraux concernant le demandeur/titulaire (FT03),
- c) un dossier technique (FT04) paginé, daté et relié par produit objet de la demande (défini par sa catégorie et sa conception),
- d) un projet d'étiquette d'emballage ou un plan technique de l'étiquette reprenant les modalités de marquage,
- e) organisation générale des processus de fabrication, de contrôle et de marquage NF,
- f) en cas de sous traitance, une fiche FT 05 comportant les exigences minimales,
- g) en cas de représentation, une fiche FT 06 comportant les exigences minimales.

Dans le cas d'une admission complémentaire, les pièces b, d, e, f et g sont fournies sauf celles qui sont identiques à la demande d'admission initiale.

Dans le cas où plusieurs demandes sont formulées simultanément, les pièces b, d, e, f et g ne sont fournies qu'une seule fois.

III.2.3 DEMANDE D'EXTENSION OU DE MAINTIEN

Le dossier doit comporter :

- a) une demande selon le modèle joint (LT02A ou LT02B),
- b) un dossier technique (FT04) paginé, daté et relié par produit objet de la demande (défini par sa catégorie et sa conception),

- c) un projet d'étiquette d'emballage ou un plan technique de l'étiquette reprenant les modalités de marquage,
- d) Organisation générale des processus de fabrication, de contrôle et de marquage NF.
- e) en cas de sous traitance, une fiche FT 05 comportant les exigences minimales,
- f) en cas de représentation, une fiche FT 06 comportant les exigences minimales.

Les pièces c, d, e, f et g sont fournies sauf celles qui sont identiques à la demande d'admission initiale.

III.2.4 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

Le dossier doit comporter :

- a) une demande selon le modèle joint (LT03),
- b) les statistiques de fabrication relatives au(x) produit(s) titulaires d'un droit d'usage pour l'année écoulée.

III.3. AUDIT INITIAL

Les modalités de l'audit initial sont définies dans le Référentiel de Certification.

III.4. ESSAIS INITIAUX POUR UNE DEMANDE D'ADMISSION

Les essais sont réalisés par un organisme d'essai défini dans le § 5.2 du document intitulé « Référentiel de Certification ».

La conformité des échantillons est vérifiée par rapport aux données du dossier technique et aux spécifications des présentes règles de certification. Elle porte sur :

- la vérification des notes de calcul ;
- des épreuves de soudage sur des échantillons : une par type de soudure ;
- réalisation d'un échantillon de soudure pleine pénétration*, puis réalisation d'un essai radiographique par un laboratoire agréé.

A l'issue de cet essai, l'échantillon, le PV ainsi que les radios devront être fournis à l'organisme d'essai.

- des contrôles de compacité interne, de macrographie et de pliage sur soudure d'angle suivant les normes d'essais ;
- des contrôles géométriques des sous-ensembles des ouvrages en atelier ;
- des contrôles de la boulonnerie - caractéristiques géométriques et mécaniques - suivant les normes d'essais ;
- des contrôles de galvanisation et d'épaisseur de la protection anticorrosion par mise en peinture - aspect, épaisseur, adhérence - suivant les normes d'essais.

Les contrôles impliquent par ailleurs :

- le prélèvement, à titre conservatoire, d'échantillons de matériaux correspondants à la structure faisant l'objet de la demande (acier, aluminium, profilé, tube, métal d'apport pour soudage, boulonnerie) ;
- la fourniture des documents préalables à l'exécution ;
- la fourniture des procès-verbaux des qualifications des modes opératoires de soudage et des qualifications des soudeurs.

(*le choix du type de soudure : auto manuel ainsi que l'épaisseur de la tôle sont laissés à l'appréciation de l'organisme d'essai)

Cas particuliers

Modification de produits certifiés

Les essais ne portent que sur les paramètres susceptibles d'être modifiés.

Nouvelle fabrication

Les modalités de contrôle sont identiques à celles d'une demande d'admission.

III.5. MODALITES DE MARQUAGE

Outre les indications concernant le marquage figurant dans le référentiel de certification, les produits doivent comporter les mentions suivantes:

Une plaque signalétique générale rendue solidaire du support est à apposer sur l'ouvrage. Elle porte les informations suivantes :

- le numéro d'admission du produit ;
- l'identification du titulaire/fabricant (facultatif) ;
- l'année de fabrication
- le numéro de fabrication.

La hauteur minimale des caractères est de 20 mm pour le numéro d'admission. Pour les autres numéros la hauteur minimale sera de 5 mm.

Exemple :

XXXX PHM 99 94 YYYYYY

XXXX	numéro du titulaire (facultatif),
PHM 99	numéro d'admission du produit,
94	année de fabrication,
YYYYY	numéro de fabrication

III.6. NOTIFICATION DU DROIT D'USAGE ET FICHE TECHNIQUE ASSOCIEE

Lorsque la conformité des échantillons par rapport au dossier technique et la conformité des essais sur ces mêmes échantillons par rapport aux normes en vigueur sont validées, une fiche technique est établie par le laboratoire ayant fait l'instruction du dossier.

En fonction des résultats de l'ensemble des contrôles, l'ASCQUER notifie, conformément à la partie 3 du référentiel de certification NF Equipements de la Route, soit l'accord du droit d'usage de la marque NF, soit le refus d'accorder le droit d'usage de la marque NF.

Famille de produits
SIGNALISATION VERTICALE
-
PORTIQUES, POTENCES et
HAUTS MATS

PARTIE 4

IV. FAIRE VIVRE LA CERTIFICATION

IV.1- Contrôle de fabrication par le titulaire

IV.2- Surveillance exercée par l'ASCQUER

VI. FAIRE VIVRE LA CERTIFICATION

IV.1. CONTROLES DE FABRICATION PAR LE TITULAIRE

Cette procédure a pour objet de décrire les modalités et la nature des contrôles des produits finis. Les produits finis certifiés doivent être conformes aux caractéristiques mentionnées dans les fiches techniques.

Outre les exigences générales formulées dans le référentiel de certification relatif au système qualité, le demandeur/titulaire doit effectuer les essais et contrôles définis dans la présente annexe.

La procédure a pour objet de décrire les modalités et la nature des contrôles :

- du dimensionnement ;
- de la réception des matériaux ;
- des procédés d'exécution ;
- des produits finis assemblés.

DIMENSIONNEMENT

Vérification, par famille d'ouvrage, du dimensionnement pour une unité pour dix fabriquées avec un minimum d'une unité tous les six mois.

Cette vérification doit porter une double signature (contresignée).

RECEPTION DES MATERIAUX

Produits plats et profilés

La fourniture des certificats de réception 3.1 suivant la norme NF EN 10204 établis par le producteur doit être spécifiée à la commande. Ces certificats mentionnent les caractéristiques mécaniques et la composition chimique.

Produits d'apport par soudure

Fourniture d'une attestation de conformité par lot de fabrication au QMOS utilisé (Ø, type, désignation commerciale)

Boulonnerie

Fourniture d'un certificat de contrôle par lot de fabrication permettant d'attester la conformité aux normes concernées.

Protection anticorrosion

La protection anticorrosion est à effectuer conformément aux spécifications des normes : NF EN ISO 12944 "Anticorrosion des structures en acier par systèmes de peinture" NF EN ISO 1461 « Revêtements par galvanisation à chaud sur produits finis ferreux - Spécifications et méthodes d'essai », NF EN 2063 « Projection thermique - Revêtements métalliques et inorganiques - Zinc, aluminium et alliages de ces métaux » et NF EN ISO 14713 « Protection contre la corrosion du fer et de l'acier dans les constructions - Revêtements de zinc et d'aluminium - Lignes directrices ».

PROCEDE D'EXECUTION

Le dossier de plans d'exécution d'un ensemble (portique, potence ou haut mât) doit comporter :

- l'élévation générale ;
- les détails des assemblages : soudures bout à bout et d'angle, assemblages et ancrages boulonnés.

Documents préalables à l'exécution :

Le constructeur doit avoir défini un programme de soudage incluant :

- la qualification des modes opératoires de soudage selon la norme NF EN ISO 15614-1 pour l'acier et NF EN 288.4 pour l'aluminium et amendements ;
- la qualification des soudeurs selon les normes NF EN 287.1 pour l'acier et NF EN 287.2 pour l'aluminium et amendements ;
- la description des séquences d'exécution : DMOS (Descriptif Mode Opérateur de Soudage) et contrôles

Réalisation des contrôles non destructifs :

Les agents doivent être certifiés conformément à la norme NF EN 473.

L'entreprise doit présenter un programme minimum définissant :

- la fréquence et les taux de contrôles non destructifs ;
- les types de contrôles non destructifs ;
- pour les contrôles par ressuage sur acier et aluminium (ou par magnétoscopie sur acier) et pour un ouvrage tous les six mois, le minimum de contrôle est fixé à :
 - 10 % de la longueur des cordons d'angle autres que ceux des platines des embases et celles de liaison traverse/montant ou traverse/traverse ;
 - 100 % des cordons d'angle des platines et des embases
- les vérifications dimensionnelles pour chaque ouvrage
- les modèles de procès-verbaux utilisés.
- un contrôle radiographie des soudures pleine pénétration doit être réalisé une fois par an. Cet essai doit être alterné pour les différentes pièces et épaisseur composant le PPHM, (platine fut traverse), suivant la norme XP P 98 550-1.

Documents :

Le dossier d'ouvrage est constitué :

- des plans d'exécution (3.1.3.1) ;
- de la fiche technique ;
- du programme des contrôles non destructifs et dimensionnels ;
- des spécifications techniques des matières premières constituant l'ouvrage : tôles, profilés, métaux d'apport pour soudage, boulonnerie ;
- des fiches des non-conformités éventuelles.

Et pour les ouvrages peints :

- des fiches de conformité des produits (par rapport à la fiche technique du demandeur/titulaire) ;
- des résultats des contrôles internes concernant la préparation de surface, les conditions de mise en œuvre et les résultats obtenus.

La durée minimale de conservation des documents est fixée à 10 ans à compter de la date de la constitution du dossier d'ouvrage.

IV.2.2. CONTROLES PERIODIQUES (DE SURVEILLANCE)

Au cours de l'audit de surveillance périodique les contrôles prévus dans la demande d'admission peuvent être réalisés.

Au cours de l'audit de surveillance, l'auditeur procédera :

- aux vérifications prévues au §4.1.
 - au prélèvement d'échantillons de soudures pour la réalisation d'un essai de pliage sur soudure d'angle,
- à la réalisation d'un échantillon de soudure pleine pénétration*, puis réalisation d'un essai radiographique par un laboratoire agréé.

A l'issue de cet essai, l'échantillon, le PV ainsi que les radios devront être fournis au laboratoire chargé des essais.

En cas de résultats non-conformes, deux autres échantillons doivent être réalisés et contrôlés (sous contrôles de l'ASCQUER et de son laboratoire chargé des essais).

(*le choix du type de soudure : auto manuel ainsi que l'épaisseur de la tôle sont laissés à l'appréciation de l'auditeur)

- conservation de l'ensemble des documents constituant les dossiers d'ouvrage.
- à la mise à jour du dossier relatif à l'usine,
- à la vérification de l'organisation et des registres d'auto-contrôle (y compris essais mécaniques définis au §4.1.),
- contrôle du dimensionnement,
- qualification des modes opératoires de soudage (QMOS) et qualification des soudeurs.

ANNEXES

LT01 FORMULE DE DEMANDE D'ADMISSION INITIALE DE DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF OU D'ADMISSION COMPLEMENTAIRE DE CE DROIT POUR UN NOUVEAU PRODUIT

LT02A FORMULE DE DEMANDE D'EXTENSION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF POUR UN PRODUIT

LT02B FORMULE DE DEMANDE DE MAINTIEN DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF

LT03 FORMULE DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF

FT03 FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE DEMANDEUR/TITULAIRE

FT04 DOSSIER PRODUIT

FT05 FICHE CONTRAT DE SOUS TRAITANCE

FT06 FICHE D'IDENTIFICATION DES RESPONSABILITES

LT01

**MARQUE NF - «ÉQUIPEMENTS de la ROUTE»
FORMULE DE DEMANDE
D'ADMISSION INITIALE DE DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF
OU D'ADMISSION COMPLEMENTAIRE DE CE DROIT POUR UN NOUVEAU
PRODUIT**

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

Monsieur le Délégué Général de
l'ASCQUER
58, rue de l'Arcade
75384 PARIS CEDEX 08

Objet : **MARQUE NF - «ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE»
Demande d'admission initiale de droit d'usage de la marque NF ou
d'admission complémentaire de ce droit pour un nouveau produit**

Monsieur le Délégué Général,

J'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque NF - «Équipements de la Route» pour le(s) produit(s) suivant(s) (désignation du produit) :

fabriqué(s) dans l'entité de fabrication suivante :(dénomination sociale, adresse)

et pour la dénomination commerciale suivante : (marque commerciale, référence commerciale)

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Règles Générales de la marque NF, le référentiel de certification de la marque NF – Equipements de la Route ainsi que ses annexes et m'engage à les respecter pendant toute la durée d'usage de la marque NF.

<OPTION>* (1) : J'habilite par ailleurs la société (dénomination sociale), (statut de la société), (siège social) représentée par Mr/Mme/Melle (nom du représentant légal) en qualité de mandataire à me représenter sur le territoire français pour toutes questions relatives à l'usage de la marque NF – Equipements de la Route. Je m'engage à signaler immédiatement à l'ASCQUER toute nouvelle désignation du mandataire ci-dessus désigné.

* : Cette option est obligatoire en ce qui concerne les demandeur/titulaires hors E.E.E. Le

représentant légal ainsi désigné est celui qui représente le demandeur/titulaire.

Je demande à ce propos que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Elle en assurera le règlement pour mon compte et en mon nom dès réception des factures comme elle s'engage en acceptant la représentation.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Délégué Général, l'expression de ma considération distinguée.

date et signature du représentant légal du demandeur

*<OPTION> (1) : Date et signature
du représentant légal
du demandeur/titulaire précédées de la mention
manuscrite
« Bon pour représentation ».*

*OPTION> (1) : Date et signature
du mandataire dans l'EEE
précédées de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de la représentation »*

LT02A

**MARQUE NF - «ÉQUIPEMENTS de la ROUTE»
FORMULE DE DEMANDE D'EXTENSION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE
NF POUR UN PRODUIT**
(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

Monsieur le Délégué Général de
l'ASCQUER
58, rue de l'Arcade
75384 PARIS CEDEX 08

Objet : **MARQUE NF - «ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE»
Demande d'extension du droit d'usage de la marque NF pour un produit
modifié**

Monsieur le Délégué Général,

En tant que titulaire d'un droit d'usage de la marque NF - «Equipements de la route» pour le produit de ma fabrication sous les références suivantes :

- désignation *du (des)* produits :.....
- entité de fabrication (*dénomination sociale, adresse*) :.....
- référence commerciale :.....,
- marque commerciale :.....,
- droit d'usage accordé le (*date*) et portant le numéro :.....

J'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque NF pour du (des) produit(s) de ma fabrication dérivant du (des) produit(s) certifiés NF par les modifications suivantes : (*exposé des modifications*).

Ce (ces) produit(s) remplace le(s) produit(s) certifiés NF :

NON (1)

OUI (1)

Je déclare que le produit faisant l'objet de la présente demande est, pour les autres caractéristiques, strictement conforme au produit certifié NF et fabriqué dans les mêmes conditions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Général, l'expression de mes sentiments distingués.

**Date et signature du représentant légal
du demandeur/titulaire**

**Date et signature
du mandataire dans l'EEE**

(1) : rayer la mention inutile

(2) Ne concerne que les demandeurs/ titulaires situés hors l'E.E.E

LT02B

**MARQUE NF - «ÉQUIPEMENTS de la ROUTE»
FORMULE DE DEMANDE DE MAINTIEN DU DROIT D'USAGE
DE LA MARQUE NF**

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

Monsieur le Délégué Général de
l'ASCQUER
58, rue de l'Arcade
75384 PARIS CEDEX 08

Objet : **MARQUE NF - «ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE»**
Demande de maintien du droit d'usage de la marque

Monsieur le Délégué Général,

J'ai l'honneur de demander le maintien de l'autorisation d'apposer la marque NF sur les produits qui ne diffèrent de ceux admis à la Marque que par la dénomination commerciale (a) qui y est apposée et par les engagements qui ne modifient en rien leurs caractéristiques.

Numéro(s) d'identification du(des) produit(s) admis :

Droit(s) d'usage de la marque NF pour ce(s) produit(s) accordé(s) le :

et portant le(s) numéro(s)

***Date et signature du représentant légal
du demandeur/titulaire***

***Date et signature
du mandataire dans l'EEE***

(a) On entend par "dénomination commerciale" tout signe distinctif permettant d'identifier avec précision le produit couvert par la marque NF.

LT03

**MARQUE NF - «ÉQUIPEMENTS de la ROUTE»
FORMULE DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU DROIT D'USAGE DE LA
MARQUE NF**

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

Monsieur le Délégué Général de
l'ASCQUER
58, rue de l'Arcade
75384 PARIS CEDEX 08

Objet : **MARQUE NF - «ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE» *****
Demande de renouvellement du droit d'usage de la marque NF

Monsieur le Délégué Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'adresser l'attestation de droit d'usage de la marque NF - «Équipements de la Route» pour l'année _____ concernant les produit(s) de ma fabrication du (des) produit(s) déjà identifié(s) de la manière suivante lors de ma demande d'admission :

DESIGNATION DU (DES) PRODUIT(S) :

DROIT(S) D'USAGE DE LA MARQUE NF POUR CE(S) PRODUIT(S) ACCORDE(S) LE :

ET PORTANT LE(S) NUMERO(S)

REFERENCE(S) COMMERCIALE(S)

ENTITE(S) DE FABRICATION

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Général, l'expression de mes sentiments distingués.

***Date et signature du représentant légal
du demandeur/titulaire***

***Date et signature
du mandataire dans l'EEE***

*** *La suite apportée à la présente demande est obligatoirement subordonnée aux résultats des audits et essais périodiques (Cf annexe 6 du présent document "Surveillance exercée par tierce partie")*

FT03

**MARQUE NF - «ÉQUIPEMENTS de la ROUTE»
FICHE de RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE
DEMANDEUR/TITULAIRE**

DEMANDEUR/TITULAIRE

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Pays : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

SIRET (1) : _____ Code NAF (1) : _____

Nom du représentant légal (2) : _____

Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____

Adresse électronique : _____

Système qualité certifié (3) : NF EN ISO 9001

ENTITE DE FABRICATION (si différent du demandeur/titulaire) (4)

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Pays : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

SIRET (1) : _____ Code NAF (1) : _____

Nom du représentant légal (2) : _____

Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____

Adresse électronique : _____

MANDATAIRE (si demandé)

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Pays : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

SIRET (1) : _____ Code NAF (1) : _____

Nom du représentant légal (2) : _____
Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____
Adresse électronique : _____

SOUS-TRAITANT(S)

Raison sociale : _____
Adresse : _____

Pays : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

SIRET (1) : _____ Code NAF (1) : _____

Nom du représentant légal (2) : _____
Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____
Adresse électronique : _____

Nature de la sous traitance : _____

Système qualité certifié (3) : NF EN ISO 9001

(1) Uniquement pour les entreprises françaises

(2) Le représentant légal est la personne juridiquement responsable du demandeur/titulaire

(3) joindre une copie du certificat valide délivré par un organisme accrédité.

(4) Lister les différents sites intervenant dans la réalisation du produit.

FT04

APPLICATION NF - «ÉQUIPEMENTS de la ROUTE»

DOSSIER PRODUIT

Portiques, Potences et Hauts Mâts

Le dossier produit doit préciser :

- la raison sociale du titulaire/fabricant et le lieu de production
- le nom commercial du produit
- le(s) matériau(x) constituant(s) (nature, alliage avec les désignations complètes)
- le plan d'ensemble paramétré - en vues de face, de côté et de dessus ou en perspective (3D) du produit pour chaque famille demandée (portique, potence, haut mât)
- un récapitulatif définissant les limites des paramètres
- une note de calcul type par famille d'ouvrage, réalisée sur le produit de plus grandes dimensions, accompagnée de sa vérification par un bureau de contrôle externe à l'entreprise
- un plan détaillé des assemblages types et sections types
- les tolérances dimensionnelles de fabrication
- les prescriptions de montage
- les gammes d'épaisseurs et les positions de soudage couvertes par les qualifications des modes opératoires de soudage (QMOS)
- les gammes d'épaisseur et les positions de soudage couvertes par les qualifications des soudeurs du demandeur/titulaire
- pour l'acier, la description du système de protection anticorrosion choisi
- une copie du contrat et du cahier des charges imposés aux éventuels sous-traitants

FT05

APPLICATION NF - «ÉQUIPEMENTS de la ROUTE»

FICHE CONTRAT DE SOUS TRAITANCE

Une fiche est prévue pour définir les liens contractuels qui existent entre le demandeur et les différents sous-traitants auxquels il sous traite un (des) aspect(s) cités dans le paragraphe 1.

La fiche doit être actualisée lors de toute évolution des contrats et changement de sous-traitants et transmise à l'ASCQUER.

Une fiche doit être établie pour chaque sous-traitant et pour chacun des aspects cité dans les définitions.

Demandeur/titulaire :

Sous traitants :

Identification de la prestation :

Conception	<input type="checkbox"/>
Fabrication	<input type="checkbox"/>
Assemblage	<input type="checkbox"/>
Contrôles	<input type="checkbox"/>
Marquage	<input type="checkbox"/>
Conditionnement	<input type="checkbox"/>
Mise sur le marché	<input type="checkbox"/>

Exigences minimales devant apparaître dans le contrat :

- l'engagement du sous-traitant à respecter les exigences des règles de certification de l'application NF – Equipements de la Route,
- les modalités de gestion des réclamations,
- les modalités d'information au titulaire relative à toute modification de l'objet de la sous traitance,
- la définition des rôles exacts de chaque partie,
- l'engagement du sous-traitant à informer le demandeur/titulaire de toute évolution de son système de management de la qualité et notamment de l'informer des non conformités lors des contrôles internes ou audits externes,
- les dispositions prises en matière qualité du demandeur/titulaire pour assurer la maîtrise de son sous-traitant,
- l'engagement du demandeur/titulaire à être représenté lors des audits d'admission ou de suivi de la marque NF.

Numéro de contrat :

Documents devant être fournis :

- un extrait du contrat en langue française (faisant apparaître les exigences minimales)

Date de l'élaboration de cette fiche :

Visa :

Date des modifications

1 :

2 :

3 :

objets de la modification :

FT06

APPLICATION NF - «ÉQUIPEMENTS de la ROUTE»

FICHE D'IDENTIFICATION DES RESPONSABILITES

Une fiche est prévue pour définir les liens contractuels qui existent entre le demandeur et le mandataire.

La fiche doit être actualisée lors de toute évolution des contrats et changement de représentant et transmise à l'ASCQUER

Une fiche doit être établie pour le représentant

Demandeur/titulaire :

Mandataire :

Identification de la prestation :

Interlocuteur de l'ASCQUER	X
Mission et responsabilités associées	<input type="checkbox"/>
Aspects financiers	<input type="checkbox"/>
Réclamations	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>

Exigences minimales devant apparaître dans le contrat :

- l'engagement du représentant à respecter les exigences du référentiel de certification de l'application NF – Equipements de la Route,
- les modalités de gestion des réclamations,
- la définition exacte du rôle du représentant et la formalisation dans le manuel qualité du demandeur/titulaire,
- assurer au demandeur/titulaire la traçabilité des produits marqués NF de la réception à la commercialisation.

Numéro de contrat :

Documents devant être fournis :

- une copie du contrat en langue française

Date de l'élaboration de cette fiche :

Visa :

Date des modifications

1 :

objets de la modification :

2 :

3 :

Date et signature du représentant légal
du demandeur/titulaire

Date et signature
du mandataire dans l'EEE